



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 9 septembre 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
71	71
Présent	Votant
59	66

Date de convocation

3 septembre 2026

**Rivières/ACP - Marché
n°26A29F - mission de
maîtrise d'œuvre relative
aux travaux de limitation
des crues du Torras - 3 lots**

**N° de la délibération
2026-548**

Secrétaire de séance :
Jimmy GAILLARD

Le neuf septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Mme Delphine COMTE

Etaient présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BAUDE, Mmes Soumaya BEN MAIMOUN, Emilie BENICOURT, MM. Pascal BIGI, Jérôme BODIN, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mmes Christiane CHERAR, Catherine CHOL-BERTRAND, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Bruno DARNAUD, Nicolas DAUJAN, Mmes Céline DEBHANE, Hélène DE MONTGOLFIER, Armelle DESLANDES, Nathalie DUTOIR, MM. Bruno FAURE, Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Annie FOURNIER, MM Benjamin GAILLARD, Jimmy GAILLARD, Michel GAY, Mmes Brigitte GIACOMINO, Cécile GRUAT-LAFORME, MM Pierre GUICHARD, Rémy IAPTEFF, Olivier JUNIQUE, Guy LAMBERT, Jean-Luc LAQUET, Cyril LAURENT, Patrick LEYNAUD, Alain MESBAH-SAVEL, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Antoine PARIS, Mme Sandrine PEREIRA, MM. Gilles PERRIER, Jacques POCHON, Mmes Agnès PORTAL, Isabelle POUILLY, MM. Didier REBOULLET, Jean-Luc REYNAUD, Ludovic ROBERT, Gérard ROBERTON, Mme Véronique SALETTE, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Mme Aurore SUIFFET, MM. Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Mme Amélie VIGNE, M. Jean-Christophe WEIBEL, Mme Chantal ZEIMET-BASSET.

Avaient donné pouvoir : Xavier ANGELI à Delphine COMTE, Emeline BLANCHARD à Patrick LEYNAUD, Amandine ECHASSERIEAU à Pierre GUICHARD, Franck LIOTIER à Bruno FAURE, Franck MENEROUX à Thierry DARD, Georges MEYER à Agnès PORTAL, Olivier VALETTE à Cyril LAURENT.

Etaient représentés par leur suppléant(e) : Christèle DEFRANCE représentée par Brigitte GIACOMINO, Denis DEROUX représenté par Marc SIMONEL, Vincent ROBIN représenté par Lynda MOUISSAT, Xavier TRAVERSE représenté par Nathalie DUTOIR

Etaient excusés : Michel BRUNET, Emmanuel DOCHIER, Damien GOT, Jean-François GUEGUEN, Sébastien NOIRET.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026-218 du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Considérant que le programme d'études préalables (PEP) ARCHE Agglo-Vallée du Rhône et affluents intègre, dans sa fiche action 7-1, la création de 2 à 3 bassins de rétention sur la commune de Larnage et la réfection des digues dans la traversée de Tain-l'Hermitage pour limiter les débordements sur ces deux communes, ainsi que toutes les études relatives à cet aménagement hydraulique.

Considérant qu'à partir de 2017, 5 études Avant-Projet (AVP) ont été réalisées, comprenant de 0 à 4 bassins de rétention pour une protection contre une crue centennale et 1 étude AVP sans bassin de rétention pour une protection contre une crue cinquantennal.

Considérant qu'il a été acté entre les communes et Arche Agglo en juin 2025, de retenir deux scénarios pour une crue centennale proposant respectivement 2 et 3 bassins de rétention avec réfection des digues existantes et que le choix du scénario retenu se fera après consultation des propriétaires concernés.

Considérant qu'il convient, en conséquence, de lancer une consultation globale et allotie ayant pour objet la réalisation de la maîtrise d'œuvre complète, l'assistance à la consultation du public et l'assistance à la gestion des dossiers fonciers,

Considérant que l'objet du lot n°1 est de réaliser les missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

Missions de base :

- Etude PRO
- Assistance à la passation des marchés travaux (AMT)
- Suivi des travaux : direction de l'exécution des marchés travaux, visa, OPC, pilotage du chantier, assistance à la réception.

Mission complémentaire :

- Elaboration des dossiers réglementaires

Considérant que l'objet du lot n°2 est d'accompagner la maîtrise d'ouvrage dans l'assistance à la consultation/concertation du public (organisation et animation d'ateliers par quartier, de réunions publiques, de rencontre de terrain...),

Considérant que l'objet du lot n°3 est d'accompagner la maîtrise d'ouvrage dans les acquisitions foncières à réaliser à l'amiable ou par voie d'expropriation et dans la réalisation des dossiers administratifs en lien avec le foncier (enquête parcellaire, déclaration d'utilité publique et servitude d'utilité publique).

Considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle (EFP) affectée aux travaux prévus au programme est de :

- ❖ 1 260 000 € HT (septembre 2018, Hydrétudes, étude AVP des travaux de limitation des crues du Torras),
- ❖ 340 000 € HT pour l'adaptation du projet sur les secteurs 3 et 4 (octobre 2020, Hydrétudes, étude AVP des travaux sans bassin),
- ❖ 320 000 € HT (+20%) d'incertitude, y compris travaux émanant de la consultation,
- ❖ 240 000 € HT (+15%) pour l'actualisation des prix.

Soit un total de 2 160 000 € HT.

Les éléments substantiels de la consultation sont les suivants :

Procédure :

Il convient de lancer un marché public par appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Type de marché et Allotissement : Marché mixte de prestation de services (Maîtrise d'œuvre et AMO).

Lot 1 : Marché ordinaire de maîtrise d'œuvre

Lot 2 : Accord cadre à bons de commande relatif à l'assistance à la consultation du public

Lot 3 : Accord cadre à bons de commande relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les questions foncières

Pour les lots 1 et 2 : Les montants minimum et maximum en valeur sont les suivants :

Lots	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Lot 2 : Consultation des riverains	0 €	75 000 €
Lot 3 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les questions foncières	0 €	75 000 €

Durée du marché :

Le démarrage de la mission est prévu pour janvier 2027.

L'objectif est de disposer d'un projet définitif en décembre 2027 afin de procéder au dépôt des dossiers règlementaires en 2028.

Estimation globale du marché : 350 000 € HT

Lot 1 : 200 000 € HT

Lot 2 : 75 000 € HT (max)

Lot 3 : 75 000 € HT (max)

Pondération des Critères de jugement des offres :

- 35 points pour le prix
- 60 points pour la valeur technique
- 5 points pour la performance environnementale

Considérant l'avis favorable du bureau du 3 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 66 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du marché.
- **APPROUVE** le lancement de la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le futur marché ainsi tout avenant nécessaire à son exécution et tous les actes y afférents.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 9 septembre 2026.

La Présidente,

Signé électroniquement par :
Présidente ArcheAgglo

Date de signature : 11/09/2026

Qualité : Présidente ARCHE Agglo